



BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 17 juin 2011

PROCES VERBAL

Présidence : David LAPPARTIENT.

Membres présents :

Patrice ROY, Secrétaire Général ; Pierre POUYET, Trésorier Général ; René PELCAT, Alain CALVEZ, Christian DOUCET, Vice-Présidents. Cyrille GUIMARD, membre.

Membres excus(é)es :

Ludovic SYLVESTRE, Vice-Président ; Laurence LEMOUCHER, Vice-Présidente.

Invités : Sylvain DUPLOYER, Président de la commission du BMX ; Frank FILBIEN, Président de la commission du VTT ; Roger BORDEAU, Président de la Commission du cyclisme de loisir ; Henri PAWLOWSKI, membre de la Commission des finances.

Invités excusés : Marc MADIOT, Président de la LNC ; Armand MEGRET, Médecin fédéral national ; Michel BERGEAT, Président de la commission des finances ; Henri LAFARGUE, Président des commissions « Jeunesse », « Informatique et nouvelles technologies ».

Assistent également à la réunion :

Isabelle GAUTHERON, Directrice technique nationale,
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique,
Nadine PAUTRAT, Directrice des ressources humaines,
Jean-Pierre GIBOURDEL, Directeur des activités sportives,
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président.
Elgan DELTERAL, Assistant juridique

Personnel fédéral excusé : Olivier QUEGUINER, Directeur général ; Maria GUERREIRO, Directrice comptabilité et finances.

La séance est ouverte à 9 h 00'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres.

Le Président adresse tous ses vœux de bon rétablissement à Madame Christine QUEGUINER.

Le Président annonce l'arrivée de Mademoiselle Stéphanie POMPILIUS au sein de la Direction de la FFC en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 décembre 2011 en remplacement de Jean-Jacques FRINOT pour cause de congés. Elgan DELTERAL, salarié de la FFC au sein de la Direction juridique, assurera la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Il annonce également que Marie-Christine BROCHARD de la Direction des ressources humaines, est en arrêt maladie jusqu'au mois de juillet 2011.
Le Président remercie Henri PAWLOWSKI pour l'aide apportée à la Direction financière en l'absence de la Directrice Maria GUERRERO.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 MAI 2011

La dernière phrase du premier paragraphe du point XIV.2 : « Trophée de France des jeunes vététistes 2011 » est modifiée dans les termes suivants : « *Alain GHILONI, responsable du TFJV au sein de la commission nationale du VTT et moi-même sommes d'accord avec la proposition qui permettrait aux jeunes briançonnais de participer à la fête, sans que l'équipe ainsi constituée ne puisse être considérée comme une équipe « bis » du comité régional de Provence.* »

Après prise en compte de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Statistiques des licences

a) Statistiques par Comité régional ;

Le Président commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 15 juin 2011 et 2010. Il annonce que la FFC a d'ores et déjà dépassé le nombre total de licenciés enregistrés au titre de l'année 2010 avec 109 471 licenciés. L'objectif de 110 000 licenciés de fin de mandat est bientôt atteint. Le Président note que tous les comités régionaux enregistrent une hausse du nombre de leurs licenciés, à l'exception des Comités Lorraine, Picardie et Poitou-Charentes, et que la majorité a dépassé le nombre de licences enregistrées en juin 2010. La métropole enregistre une hausse de 3000 licenciés (+3%) pour un total de 103 425 licenciés : Le Comité Bretagne franchit les 10 000 licenciés, Aquitaine + 7.73%, Corse +16.43%, Franche-Comté +7.54%, Languedoc-Roussillon +6.05%, Limousin +8.94%, Rhône-Alpes + 6.35%. L'outre-mer enregistre une progression de +2.15% avec 6 046 licenciés. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion sont également en progression. La Guyane enregistre une diminution du nombre de ses licenciés (-12.55%). Mayotte ne comptant aucun licencié en juin 2010, enregistre 79 nouvelles licences.

David LAPPARTIENT annonce un résultat prévisionnel pour fin 2011 de 112 000 licences FFC.

b) Statistiques par discipline ;

Le BMX enregistre 18 949 licences soit 17.45% des licenciés FFC (+9.08%). Le VTT enregistre une progression de 1 1167 licences pour atteindre 22 467 licenciés, soit 20.68% des licences FFC (+5.48%). Ces deux disciplines représentent plus de 38% des licences FFC.

La Route enregistre une progression de 1.06%.

2. Championnat de France de l'Outre-mer

Le Président fait état de son voyage avec Pierre POUYET en Nouvelle-Calédonie. Il déplore l'absence de trois délégations (Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin). Le Président et le Trésorier ont eu le plaisir d'assister à une compétition de grande qualité et se félicitent que le Comité de Mayotte ait présenté une délégation complète.

Le Président annonce que le Comité de Mayotte a affilié 7 clubs (contre 2 l'an passé) et remboursé l'avance financière effectuée lors de la dernière Assemblée Générale. Il envisage également de se rendre à l'assemblée générale du Comité afin de lever la mesure de tutelle existante à ce jour.

David LAPPARTIENT et Pierre POUYET ont rencontré le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et ont été informés de la démolition du vélodrome actuel pour construire un vélodrome de 250 mètres à la place ainsi qu'une piste de BMX à Nouméa.

La prochaine édition aura lieu en 2013 en Martinique.

Un Conseil d'Outre-mer a également été tenu à cette occasion.

3. Excellents résultats en VTT

David LAPPARTIENT salue les excellents résultats des français en VTT, et notamment la domination française en cross-country, dans toutes les catégories. Il félicite Julien ABSALON, Julie BRESSET et Pauline FERRAND-PREVOT pour leurs victoires en Coupe du Monde et fonde de grands espoirs en vue des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

4. Modification du Décret de 1955

David LAPPARTIENT rend compte de l'état d'avancement de la modification du Décret de 1955 relatif à l'organisation des épreuves sportives sur la voie publique et alerte les membres du Bureau sur l'impact de cette révision pour la Fédération. Il explique que cette modification du décret est soi-disant due à la volonté de transposer la directive européenne « Services » de 2006 relative à la liberté d'entreprendre interdisant à des normes nationales de porter atteinte au développement économique. Cependant, le Président mentionne que l'article 35 de cette directive exclut de son champ d'application les activités associatives non lucratives, ce qui rend la directive inapplicable au mouvement sportif. Il regrette que le Ministère des Sports s'entête à faire appliquer cette directive néfaste pour les fédérations sportives au lieu de les soutenir, et insiste sur l'urgence de la situation, la nouvelle version du décret étant déjà soumise à l'examen du Conseil d'Etat.

Ce décret se traduit par une remise en cause des prérogatives des fédérations, en particulier par le fait que ces dernières ne pourront remplir l'une de leurs missions essentielles, dévolue par le Code du sport, qui est l'établissement du calendrier, ce qui aboutirait à moyen ou long terme à une totale dérégulation de l'organisation du sport en France.

Plusieurs réunions se sont tenues entre les membres de la FFC, de la Fédération d'Athlétisme et du Comité National Olympique et Sportif Français sur ce sujet, ainsi qu'avec les cabinets du Ministère des Sports et du Ministère de l'Intérieur. Jusqu'à présent, et en dépit de ces diverses réunions, le Ministère des Sports entend mettre à terme son projet de décret, ce qui constitue un grand danger pour les fédérations organisant des manifestations sur la voie publique, dont en particulier la FFC et la FFA.

Christophe LAVERGNE salue l'implication du CNOSF dans le traitement de ce dossier et insiste sur le fait qu'aussi bien les parties concernées que le CNOSF contestent fermement l'application de la directive de 2006, et regrettent que le Ministère des Sports ne travaille pas avec le mouvement sportif pour chercher et trouver des solutions acceptables pour tous. Dans ces conditions, il a été décidé d'adresser un projet de communiqué de presse, rédigé conjointement par la FFC, la FFA et le CNOSF, au Ministère des Sports, dénonçant cette situation, tout en leur indiquant que, en cas de non réaction de leur part, celui-ci serait adressé aux médias le 25 juin au soir et qu'une conférence de presse serait organisée le 26 juin à l'occasion des Championnats de France à Boulogne-sur-Mer par les Présidents de cyclisme et d'athlétisme. De là, les parlementaires seront également avertis de la situation afin d'attirer leur attention sur les conséquences pour leurs circonscriptions.

David LAPPARTIENT, tout en espérant qu'une solution puisse être trouvée d'ici-là, regrette l'attitude et les méthodes de fonctionnement du Ministère des Sports dans ce dossier.

5. Rencontre entre A.S.O et la FFC

David LAPPARTIENT informe les membres du Bureau d'une réunion entre A.S.O et la FFC au sujet d'une convention de mécénat à l'étude entre les deux parties. ASO doit répondre dans les jours qui suivent sur les propositions de la FFC relatives à la mise en œuvre de ce mécénat, mesures prise essentiellement dans l'intérêt des comités départementaux et régionaux et des clubs, notamment aux fins d'alimentation d'un fonds de développement. De même, seraient également affectés dans le cadre du mécénat des fonds pour la prise en charge des frais de déplacement lors des challenges nationaux juniors et espoirs pour les comités régionaux ainsi que les frais de déplacements pour les inter-régions cadets. En outre, une partie sera également réservée à la structuration des équipements sportifs.

6. Courrier de Philippe MACHU, Président de l'UFOLEP

Le Président donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé par Philippe MACHU, Président de l'UFOLEP :

Christophe LAVERGNE informe le Bureau de la tenue d'une réunion entre les fédérations affinitaires au CNOSEF et que ce serait probablement à la suite de cette dernière que l'UFOLEP a décidé de renouer le contact avec plusieurs fédérations.

David LAPPARTIENT explique qu'une action en justice à l'encontre de l'UFOLEP est à l'étude auprès du conseil de la FFC et regrette que l'UFOLEP soit la seule fédération à ne pas s'être présentée lors d'une réunion avec les fédérations affinitaires au CNOSEF.

7. Piste BMX de Longueau

David LAPPARTIENT rend compte des difficultés concernant la mise en place d'une piste de BMX dans la ville de Longueau. Un accord a été trouvé entre le club local, le Comité régional Picardie, et la municipalité et une convention signée ce jour-même par le Président.

Le club UFOLEP de la ville a ouvert une section BMX affiliée pour 5 ans à la FFC. Le Comité Picardie s'est engagé à prendre des vacances pour lancer l'opération à travers un entraîneur spécialisé dans le BMX.

8. Consultation des Comités régionaux sur les droits d'engagements

Une procédure de consultation a été récemment lancée auprès des comités régionaux sur les droits d'engagement suite à la décision du Conseil d'Administration du 12 juin 2010 de créer un droit d'engagement modulable, lequel peut être augmenté par les conseil d'administration des comités régionaux sous réserve d'une attribution exclusive aux clubs ou dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

Cette consultation va permettre de constater les prix d'engagement dans chaque comité afin de tirer un bilan des engagements pris. Seuls quelques comités n'ont pas encore retourné la consultation à ce jour.

Une synthèse sera présentée au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011.

9. Situation de la Société SPORTYS

La Société SPORTYS organise le « Roc d'Azur ». Le Président informe que SPORTYS a été mise en redressement judiciaire pour cause de difficultés de trésorerie, et est tenu d'une dette de 17 000 euros envers la FFC, dette dont le règlement est en attente de régularisation auprès de l'administrateur.

Bruno MOLINAS, Directeur de SPORTYS, a assuré le Président, par courrier du 15 juin 2011, de la pérennité du Roc d'Azur.

Jean-Pierre GIBOURDEL, Directeur des activités sportives, fait part de son inquiétude concernant les premières manches du championnat d'Europe de BMX, notamment du fait de

la signature du cahier des charges qui une fois transmis à l'Union Européenne de Cyclisme devait officialiser l'attribution des manches, toujours en attente de signature.

Sylvain DUPLOYER insiste sur l'urgence de la situation en termes d'organisation et en termes d'image de la FFC vis-à-vis de l'UEC.

David LAPPARTIENT fait part du soutien assuré de la Société SPORTYS mais s'interroge sur les intentions du repreneur de la société mise en redressement judiciaire, et appel à la prudence.

Une décision sera prise au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011 sur ce sujet.

10. Championnats régionaux des élus

Plusieurs championnats régionaux des élus sont organisés dans certaines circonscriptions françaises.

Le Président pose la question de l'organisation du Championnat de France des élus. L'association des élus de France attribue l'organisation à un club affilié à la FFC.

David LAPPARTIENT souhaite qu'une convention soit établie entre la FFC et l'association des maires de France afin que les manifestations nationales et régionales similaires soient organisées sous l'égide de la FFC.

Un courrier sera adressé à l'association des maires de France.

11. Réception au siège fédéral des Comités régionaux Côte d'Azur et Corse

Les représentants des Comités régionaux Côte d'Azur et Corse ont été reçus au siège fédéral.

Le Président se félicite de la qualité des réunions qui se sont tenues.

Les Comités régionaux Franche-Comté et Ile-de-France seront reçus en septembre 2011.

12. Charte d'engagement GENERALI

David LAPPARTIENT informe le Bureau de la signature le 25 juin 2011 de la Charte du sport responsable. La FFC devient la quatrième fédération signataire de cette Charte après les fédérations d'équitation, de golf et de volley-ball.

13. Migration du Site Internet

Le Président annonce une migration du Site internet de la FFC pour le weekend du 18 juin, migration qui entrainera un arrêt dès le 17 juin des outils d'engagement, pour une reprise dès le lundi 20 juin 2011. Les comités régionaux et départementaux ont été informés par courrier.

14. Convention entre la FFC et l'UFOLEP dans le département de l'Aube

Une convention a été élaborée entre la FFC et l'UFOLEP pour fixer les conditions d'engagement des coureurs FFC sur les épreuves UFOLEP, et réciproquement, dans l'Aube, sur le modèle de celle établie dans le département de l'Ain.

Roger BORDEAU a signalé que la convention établie n'était pas conforme. Le document a été renvoyé pour modification et mise en conformité avec ce qui avait été convenu entre les deux parties. Roger BORDEAU est en attente de réponse du département UFOLEP Aube.

David LAPPARTIENT souhaite la mise en place d'une convention type entre la FFC et l'UFOLEP afin d'uniformiser les accords futurs sur le territoire.

Le Président fait part d'un cas de falsification de la convention nationale conclue entre la FFC et la FSGT. Un rajout d'une clause a été constaté sur la version mise en ligne par la FSGT de ladite convention.

Un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé à la FSGT aux fins de régularisation de la situation.

15. Accueil de la Fédération Algérienne de Cyclisme

Patrice ROY et Jean-Pierre GIBOURDEL rendent compte de la réception à la FFC de la Fédération Algérienne de Cyclisme. La fédération algérienne souhaite la mise en place d'un partenariat permettant aux entraîneurs nationaux français d'effectuer des formations techniques en Algérie. La fédération algérienne a également souhaité que la FFC autorise la composition d'une délégation française en vue du Tour de l'Algérie en 2012. Est demandée également une action appuyée de la FFC envers les comités régionaux et départementaux afin qu'une équipe algérienne soit acceptée sur les courses nationales. La fédération algérienne souhaiterait également une aide de la FFC en matière de formation d'arbitres en dépêchant à leurs frais un arbitre français sur place.

Sur cette demande d'assistance technique et arbitrale, Isabelle GAUTHERON fait part d'une demande similaire de la fédération tunisienne. La réponse passe par un protocole d'accord conclu avec le Ministère des Sports. La Directrice Technique Nationale souhaite obtenir un contact en Algérie afin d'évoquer la possibilité d'intégrer la fédération algérienne à ce protocole. La Directrice souligne que 2012 est une année olympique et que cela peut engendrer des difficultés quant à la mise à dispositions d'entraîneurs nationaux.

16. Contrat d'assurance GENERALI

L'année 2010 n'a pas été une bonne année en termes de sinistralité. Le contrat qui en est à sa deuxième année d'exécution prévoit une clause de revoiture qui permet à l'assureur de revoir le montant de la prime d'assurance 2012 d'ici le mois d'octobre 2011.

Christophe LAVERGNE confirme les mauvais résultats pour l'année 2010 avec malheureusement trois coureurs devenus tétraplégiques suite à un accident mais note une amélioration pour le début de l'année 2011. Un contact a été repris avec le cabinet AGEPRI et une réunion s'est déroulée le 30 mai 2011 avec CAPDET RAYNAL afin de vérifier l'ensemble des dossiers et des provisions. Une seconde réunion se tiendra entre CAPDET RAYNAL et AGEPRI le 22 juin 2011. Du fait de l'état des contrats actuels, il existe un risque d'augmentation de la prime d'assurance pour 2012. Des décisions ont d'ores et déjà été entérinées avec GENERALI et une rencontre aura lieu à l'occasion des championnats de France à Boulogne. Le Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011 sera informé du résultat de ces discussions afin qu'il puisse adopter la tarification 2012 en toute connaissance de cause.

IV. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE

1. Résultats sportifs

Isabelle GAUTHERON fait part des excellents résultats français dans toutes les disciplines fédérales :

a) Cyclisme sur route

La Directrice félicite John GADRET pour sa quatrième place lors du dernier Tour d'Italie ainsi que pour sa victoire d'étape sur cette course, et Christophe KERN pour sa victoire sur la cinquième étape du Dauphiné Libéré et note un bon classement général des français sur cette épreuve avec 3 français dans les 12 premiers.

La France est huitième au classement des nations, ce qui permet d'espérer un quota de neuf coureurs au Championnat du monde.

Au classement européen, la France est en tête avec Thomas VOECKLER, Anthony ROUX est cinquième. Les cinq équipes françaises ont intégré le Top 8 du classement Europetour. La France est première au classement des Nations.

Chez les Juniors et les Espoirs, la France est en tête du classement de la Coupe des Nations.

b) VTT

Julien ABSALON remporte deux manches de la coupe du monde à Dalbyforest et à Offenbourg. Julie BRESSET et Pauline FERRAND PREVOT remportent également les deux manches dans leurs catégories respectives. Maxime MAROTTE termine troisième à Offenbourg.

Chez les Espoirs, Fanny BOURDON et Fabien CANAL signent une troisième place à Offenbourg.

En descente, Floriane PUGIN remporte la Coupe du monde à Leogang en Autriche et termine troisième à Fort William.

c) BMX

La Directrice souligne les excellents résultats de Joris DAUDET qui remporte les deux manches du championnat d'Europe en Suisse à Winterthur, et se réjouit du comportement des Juniors. Romain MAYET et Benjamin JANSSEN se partagent les victoires.

Isabelle GAUTHERON salue le comportement des français à l'occasion de la manche coupe du monde disputée à Papendal aux Pays-Bas sur une piste similaire à celle mise en place aux Jeux Olympiques de Londres en 2012. Joris DAUDET termine à la troisième place du contre-la-montre et à la troisième place de la course. Magalie POTTIER termine à la troisième place du contre-la-montre. La Directrice relève également qu'à partir des championnats du monde 2011, un titre sera décerné en contre-la-montre, épreuve qualificative pour les manches suivantes.

La Directrice Technique Nationale se félicite de la tenue des équipes de France dans toutes les disciplines et fonde de grands espoirs en vue des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

d) Classements olympiques

La Directrice rappelle l'objectif de huit médailles aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

- Route : La France est huitième nation. Le classement olympique sera arrêté au 31 octobre 2011. A ce jour, la France disposerait de cinq quotas.

Chez les dames, la France est douzième, classement qui attribuerait trois places aux JO. Les quotas seront arrêtés en juin 2012.

- VTT : La France occupe la première place chez les hommes et la troisième chez les dames et disposerait des quotas maximum.

- BMX : La France aurait à ce jour ses quotas de trois hommes et deux dames pour les JO de Londres.

- Piste : La France dispose d'une avance conséquente en vitesse par équipe pour obtenir le quota maximum aux JO de Londres. La France occupe la dixième place en poursuite par équipe homme, septième place européenne, seules six équipes européennes étant qualifiées pour les JO. Les quotas ne sont donc pas à ce jour assurés. En Omnium Hommes, la France est quatorzième au rang mondial, soit le neuvième rang européen, seules huit nations étant qualifiées pour les JO. En Omnium Femmes, les quotas sont en bonne voie.

e) Critères de sélection aux Jeux Olympiques de Londres 2012

La Directrice informe les membres du Bureau de la commission tripartite INSEP – CNOSF – Ministère des sports chargée d'établir les critères de sélection aux Jeux Olympiques.

Les quotas de sélection ont été discutés de façon à éviter tout recours. Ces critères permettront cependant de sélectionner les meilleurs athlètes du moment.

La Directrice annonce une présentation des critères de sélection au prochain Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011 qui seront validés par la CNSHN le 1^{er} juillet.

2. Formations fédérales

La Directrice présente la réforme des diplômes fédéraux. Les contenus sont en cours d'écriture. Un constat avait démontré que les BF2 ne trouvaient plus leur place, et un manque d'adéquation entre la réglementation actuelle et les diplômes des éducateurs avait été constaté. Il existe également une volonté de créer des passerelles entre les différentes formations existantes. Il a été constaté que la formation BF1 et BF2 n'était pas homogène sur l'ensemble du territoire aussi bien dans le volume que dans la validation des compétences.

La réforme a pour objet de créer un accès direct vers de la spécificité, avec tout de même un socle commun de connaissance relatif à la culture de la FFC. Il y a une volonté d'offrir des formations à la carte afin notamment que les comités puissent mettre en place ces formations à leur rythme et en fonction des demandes de leur territoire. La Directrice souhaite une gestion nationale des diplômes déjà initiée avec le recensement de tous les BF 1-2 et 3, et le recensement en cours des diplômes d'Etat. La Directrice insiste sur la nécessité de mettre en conformité la réglementation fédérale avec les nouveaux diplômes à venir.

La Directrice présente les trois filières de l'architecture de la nouvelle formation fédérale.
Voir Annexe 1.

Cette formation sera mise en place le 1^{er} septembre 2012 au sein des Comités régionaux afin de satisfaire à un besoin de ressources des comités, la formation étant au cœur du projet sportif et de développement d'une Fédération. Les formations seront réalisées sous l'égide des Comités régionaux FFC. La FFC reste en charge de la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue.

Concernant la formation d'Etat, les trois premières formations du DEJEPS sont en cours de mise en place (BMX à Bourges, VTT à Besançon, Route à Poitiers). Les trois centres de formation ont reçu un avis favorable. La Directrice indique que d'autres centres de formation peuvent solliciter un agrément. Un avis favorable sera rendu dès lors que le cahier des charges est respecté.

La Directrice Technique Nationale informe qu'Alexandre BOTCHAROV, coureur de l'équipe KATUSHA en 2010, a demandé une équivalence auprès du Ministère de son diplôme universitaire en sport option cyclisme. Le Ministère a rejeté la demande mais lui propose des orientations vers nos diplômes d'Etat.

La Directrice conclut son intervention en soulignant la qualité du travail effectué par les groupes de travail malgré des délais courts.

V. POINT FINANCIER

Pierre POUYET, Trésorier de la FFC, présente la situation financière au 31 mai 2011 et constate en ouverture une évolution favorable de la situation. Les charges totales de la FFC évoluent de 7% en 2010 alors que les recettes évoluent de 2%. Les produits de la FFC sont supérieurs au 31 mai 2011 par rapport au 31 mai 2010.

En matière de services généraux et d'activités fédérales, les charges représentent 55.5 % du budget contre 54.1% en 2010. Les primes d'assurances sont comptabilisées au prorata temporis et incluent les régularisations de la saison 2010. Le poste gestion de licences/épreuves qui ressort à 30.9Keuro pour un budget de 15Keuro est à rapprocher du réalisé de 2010 qui s'est élevé à 38Keuro. Les charges liées à l'informatique s'élèvent à 177.9Keuro pour un budget de 195Keuro. Les charges de personnel évoluent normalement

et tiennent compte d'un appel à intérim pour 19.5Keuro (17.2Keuro en avril 2011). Les charges sur exercices antérieurs (37.4Keuros) concernent le reversement à la LNC des valeurs dégagées par le compte gestion de prix pros pendant l'exercice 2008/2009. Les ressources de base s'élèvent à 73.7% du budget (65.6% en avril 2011). Arrêté au 31 mai 2011 le poste licences représente une facturation à hauteur de 98.1% du budget (94% en 2010). A noter l'évolution du poste Affiliations qui s'élève à 193Keuro contre 140Keuro au budget. Le poste droits d'engagement (304.5Keuro) représente la facturation des 1^{er} et 2^{em} appels ainsi qu'une régularisation au titre de l'exercice précédent. Les recettes de communication tiennent compte de 125Keuros de mécénat de la Française Des Jeux.

Concernant la Direction Technique Nationale, les charges représentent 44.3% du budget contre 37% en 2010. Les coupes du monde de cyclo-cross auront coûtés moins que prévu (11.9Keuro contre 25Keuro budgétés). Les produits tiennent compte du versement d'un acompte de 878.9Keuro sur la subvention 2011. Cette dernière a été signifiée et s'élève à 3534Keuro au titre de 2011, somme qui fera l'objet d'une affectation ultérieure dans les sections concernées.

Concernant l'organisation et les opérations assimilées, les charges représentent 30.4% du budget contre 18.9% en 2010. Les Championnats de cyclo-cross enregistrent 128.8Keuros de charges au 31 mai 2011 contre 151.98Keuro prévues au budget. Les produits enregistrés s'élèvent à 69.8% du budget contre 60.1% en 2010. La facturation du solde des droits TV amènera les produits des championnats de France de cyclo-cross au montant budgété.

Concernant les autres activités, les charges de structure sont valorisées en fin d'exercice.

Concernant la France Cycliste, les recettes d'abonnements s'élèvent à 224Keuros contre 242Keuros prévus au budget (218K contre 240K à pareille époque en 2010). A ce jour, les ventes en kiosques semblent stagner alors que les recettes de publicité sont bien orientées.

Le Trésorier de la FFC informe également le Bureau que la convention de mécénat GENERALI sera facturée une fois qu'elle aura été retournée signée.

L'ensemble des comptes de la FFC représente un solde de trésorerie positif à hauteur de 131 000 euros. Les comptes de gestion prix représentent 2 824 000 euros.

VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission du VTT

Franck FILBIEN présente les propositions de la commission.

1.1 Labellisation des Teams VTT FFC 2012

La commission propose de reconduire les mesures prises en 2011 avec certaines modifications : autoriser deux coureurs (contre un seul actuellement) afin de se retrouver en conformité avec les nouvelles mesures UCI. Concernant le nombre de coureurs minimum dans les équipes de DN1 ou dans les teams de marque qui couraient en 1^{ere} et 2^{em} catégorie, en accord avec la DTN, ce nombre a été conservé mais issu d'une liste établie par la Direction Technique Nationale sur des bases similaires. Une liste permettant de fixer les coureurs ayant accompli les performances suffisantes pour entrer en 1^{ere} ou 2^{em} catégorie sera établie. Les teams VTT devront avoir un nombre de coureurs minimum issus de cette liste. Le nombre de Team VTT a été limité à 66 contre 70 l'année précédente. Des questionnaires ont été adressés aux Teams VTT afin de préparer des changements pour 2012.

La proposition est adoptée.

1.2 Limitation des débats pour les coureurs Minimes sur les VTT descente.

La commission propose de faire évoluer la réglementation concernant les écoles de vélo en limitant les débats des VTT de descente à 160 millimètres pour les minimes.

La proposition est adoptée.

1.3 Assurance des coureurs non licenciés FFC dans les épreuves de VTT

Frank FILBIEN présente un tableau récapitulatif des dispositions concernées et rappelle les conditions de participation aux épreuves FFC pour les non licenciés.

Première condition, l'épreuve concernée doit être ouverte aux non licenciés, ce qui n'est pas une obligation pour l'organisateur.

Seconde condition, la participation est conditionnée à la présentation d'un certificat médical de non contre indication datant de moins d'un an, les licences des fédérations affinitaires ayant valeur de certificat médical puisque délivrées avec certificat médical à l'appui.

En matière d'assurance responsabilité civile, les participants sont couverts par la simple organisation de l'épreuve par une structure affiliée à la FFC.

Frank FILBIEN fait part d'un manque de clarté en matière d'assurance individuelle accident. La loi n'oblige pas l'organisateur à assurer le coureur non licencié en la matière mais impose une information du coureur par la fédération et une proposition de couverture.

Trois possibilités sont présentées :

- 1) souscrire la licence à la journée pour un coût de huit euros, la part FFC étant fixée à un euro et la répartition des sept euros restants étant répartie entre le club organisateur et le Comité régional concerné. Le coureur qui prend cette carte à la journée sera assuré pour la journée au même titre que le licencié FFC. Pour une épreuve qui se déroule sur deux jours (entraînement et course), le coureur doit souscrire deux licences à la journée différentes.
- 2) Souscription par le club organisateur d'une couverture spécifique auprès de l'assureur fédéral : 85 euros ou 62 euros (selon les modalités) pour l'ensemble des vingt premiers coureurs, puis 2.95 euros ou 2.15 euros pour les coureurs 21 à 50, et 1.70 euro ou 1.22 euros pour les coureurs au-delà de la cinquantaine.
- 3) Signature par le coureur d'un document attestant de son refus de souscrire à la licence à la journée proposée par la FFC et reconnaissant avoir été pleinement informé que, du fait de son refus, il ne bénéficiait que de l'assurance Responsabilité Civile au titre des dommages causés à des tiers et d'aucune couverture Individuelle Accident. Cette possibilité s'appliquerait essentiellement aux coureurs déjà licenciés dans une autre fédération.

Frank FILBIEN propose que ce tableau soit adressé à l'ensemble des comités régionaux et des organisateurs.

Roger BORDEAU demande si un tel tableau pourrait être réalisé de manière transversale pour l'ensemble des activités de la FFC qui rencontrent la même problématique.

Christophe LAVERGNE et Jean-Pierre GIBOURDEL font remarquer que certaines disciplines disposent d'une réglementation de participation particulière. Une information transversale impliquerait une uniformisation des règles de participation dans l'ensemble des disciplines. Jean-Pierre GIBOURDEL prend l'exemple du cyclo-cross, discipline non ouverte aux non licenciés où la carte à la journée est obligatoire.

Roger BORDEAU demande si cette information ne pourrait pas entraîner une harmonisation des modalités de participation pour l'ensemble des disciplines.

2. Commission du BMX

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

2.1 Ville de Longueau

La ville de Longueau est en attente d'une subvention pour terminer la réalisation de la piste BMX. Une convention va être signée entre le club, le comité régional et la municipalité.

En cas de non signature de ladite convention, Sylvain DUPLOYER propose que l'opération soit annulée, faute d'accord collectif.

La proposition est adoptée.

2.2 Réunions interrégionales

Un groupe de travail sera établi suite aux quatre réunions s'étant déroulées à Nantes, à Soues, à Valence et à Beaune afin d'étudier l'ensemble des propositions. L'objectif est de mettre en place des courses n'entraînant pas de déplacements importants pour les participants. Le projet étudié serait la mise en place de quatre courses dans les quatre inter régions, soit un total de 16 courses, qui permettrait un équilibre budgétaire certain.

2.3 Piste BMX à Saint-Quentin en Yvelines

Sylvain DUPLOYER rend compte des plans de construction de la piste BMX. Du fait d'une ligne droite de cent mètres, le toit se retrouve à faible distance de la butte de départ. L'anneau cycliste serait donc revu et la forme circulaire légèrement déformée au niveau de l'arrière de la butte de départ. Le toit sera également relevé car les plans actuels entraînaient une perte de visibilité pour les coureurs au niveau de la ligne droite au départ. Un schéma de la piste sera réalisé prochainement.

2.4 Comité Poitou-Charentes

Le Président rend compte d'un courrier qui lui a été adressé par le Président du Comité régional Poitou-Charentes Michel CHAVANEL se plaignant des homologations des pistes BMX. David LAPPARTIENT informe le Bureau de la démission du responsable de la commission BMX de Poitou-Charentes suite à cet évènement.

Sylvain DUPLOYER fait part d'un contentieux entre Monsieur BLANCHET, Président de la commission régionale BMX, et Monsieur Stéphane RICHARD du club de Saint-Jean d'Angélys. Il explique que la piste BMX du club a été modifiée avant une épreuve. La piste ayant été homologuée préalablement à ces modifications, une nouvelle expertise a été réalisée par la commission d'étude, laquelle a refusé l'homologation à cause d'une ligne droite non rectiligne et d'un mauvais enrobé sur la butte de départ. Sylvain DUPLOYER rappelle qu'une fiche d'identification des écarts a été mise en place qui permettait dans des cas où la sécurité n'était pas mise en question de pouvoir par l'intermédiaire de la commission nationale de pouvoir faire une homologation, éléments suffisants à l'appui. Le jeudi avant l'épreuve, la piste n'étant toujours pas homologuée, la commission a demandé les éléments. Une homologation provisoire a été décidée jusqu'au mois d'août 2011. Cette décision a entraîné un boycott de certains clubs. Sylvain DUPLOYER a proposé de se rendre sur place afin de tenir une réunion de mise au point avec Monsieur CHAVANEL.

2.5 Piste BMX Nord-Pas-de-Calais

Une date d'homologation pour la piste mobile de BMX a été fixée au 27 juin 2011.

3. Commission Piste

René PELCAT présente les propositions de la commission suite à la réunion du 13 mai 2011.

3.1 Redéfinition de l'Anneau d'Or FENIOUX

René PELCAT rappelle que l'Anneau d'Or FENIOUX avait pour objectif d'amener les cyclistes routiers sur la piste notamment pour accentuer leurs capacités au sprint.

La commission propose la création d'une manche piste à l'occasion du challenge national route junior. Cette manche serait financée par Monsieur FENIOUX.

René PELCAT fait état de faibles participations lors des inter régions dans le sud de la France.

Isabelle GAUTHERON souhaite encourager cette idée afin de démontrer que les coureurs peuvent affiner leur préparation en participants occasionnellement à des manches pistes ou des manches routes. La Directrice espère que cette proposition va inciter les comités

régionaux à développer cette idée. Une réflexion au niveau du calendrier d'organisation de ces épreuves devrait être menée, de part la nécessité de trouver un vélodrome à proximité du lieu d'organisation du challenge.

David LAPPARTIENT demande un état des lieux de la participation des différents comités régionaux.

La proposition sera examinée au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011.

3.2 Championnats de France de l'avenir sur piste 2012

La commission propose :

- le rajout d'une épreuve de poursuite individuelle Cadettes ;
- le rajout d'une épreuve de poursuite par équipe Dames avec deux juniors et une junior espoir ;

- le rajout d'une épreuve de vitesse par équipe Dames avec une cadette et une junior ;

L'objectif est de préparer l'avenir de ces épreuves qui sont au programme des Jeux Olympiques et des Championnats du Monde.

René PELCAT annonce qu'en contrepartie, pour des raisons d'organisation, des épreuves du Championnat de France de l'Avenir seront supprimées progressivement.

La proposition sera étudiée au conseil d'administration des 8 et 9 juillet 2011.

Cyrille GUIMARD s'inquiète de la démarche de privilégier le spécifique au détriment du général. Il propose que soient intégrées aux programmes d'entraînement des séances obligatoires sur piste dès les premières catégories de jeunes, et propose la création de compétitions ludiques qui passeraient par des poursuites individuelles à élimination, en envisageant des épreuves d'américaines une fois les bases techniques acquises. Dans un second temps, la spécialisation au niveau du sprint et de la poursuite interviendrait. L'apprentissage doit débuter par des épreuves difficiles techniquement et tactiquement. Pour cela, il suggère au niveau des clubs des entraînements obligatoires sur piste, sous réserve de moyens techniques à disposition, et la création de réunions sur piste ludiques et de courte durée. Cette démarche permettrait de repérer les coureurs avec de bonnes dispositions et faciliterait les sélections à venir pour la préparation de ces épreuves plus spécifiques.

Isabelle GAUTHERON fait remarquer que les championnats de France de l'avenir concernent de jeunes athlètes qui sont normalement détenteurs d'un certain bagage technique. C'est pourquoi au niveau d'un championnat de France on doit pouvoir d'ores et déjà parler de spécialisation. Pour la Directrice Technique Nationale, l'apprentissage technique évoqué par Cyrille GUIMARD doit être acquis à ce niveau. Elle souligne également la difficulté de vérifier que les clubs programment des séances sur piste régulièrement. Un long processus pédagogique doit être mis en place à travers la réforme de la formation.

David LAPPARTIENT souligne que des disciplines comme l'omnium ont pour vertu d'obliger les participants à pratiquer plusieurs disciplines. Le Président pose la question d'une réflexion autour d'un titre décerné lors de l'omnium, à travers des titres spécifiques, afin d'attirer les meilleurs éléments à y participer. Les différentes disciplines composant l'omnium s'en retrouveraient repeuplées.

Une réflexion sur l'omnium sera menée pour 2012.

4. Commission du cyclisme pour tous

Roger BORDEAU présente les propositions de la commission.

4.1 Championnat de France Master sur piste au Mans

Roger BORDEAU informe le Bureau d'une participation de 95 coureurs engagés sur cette épreuve ce qui constitue une nette progression.

4.2 Etat des lieux de la représentation des activités FFC vis-à-vis des fédérations affinitaires

Un état des lieux préalable avait été effectué par Roger BORDEAU en 2007/2008. L'état des lieux concernant les fédérations affinitaires est à ce jour en phase de finalisation. Certaines régions n'ont pas encore communiqué leur calendrier.

Roger BORDEAU constate une évolution des épreuves passcyclisme FFC tout comme pour les fédérations affinitaires, à savoir une progression enregistrée de 15%. Un résultat plus approfondi sera rendu à l'automne 2011. La commission envisage une réforme de la présentation des activités FFC sur certains territoires régionaux.

4.3 Comité Champagne-Ardenne

Roger BORDEAU informe le Bureau du cas d'un club anciennement affilié à la FSGT qui a rejoint la FFC et comptant 138 licenciés. Ces personnes avaient dans un premier temps pris une licence pass cyclo-sportive car correspondait le mieux à leur pratique, à savoir la randonnée et les cyclo-sportives. Le club souhaite organiser une épreuve de type passcyclisme et demande à ce titre que ses membres puissent s'y exercer au préalable.

La commission propose qu'un club qui organise une épreuve passcyclisme puisse y faire participer ses licenciés pass'cyclo-sportive.

David LAPPARTIENT se dit peu favorable à une telle démarche et ne souhaite pas modifier les règlements fédéraux pour un cas particulier. Cependant, le Président propose qu'une dérogation soit accordée sur demande au Secrétaire Général afin de ne pas prendre de mesure à portée générale qui aurait des incidences sur l'organisation et le déroulement des épreuves.

A l'unanimité, le Bureau Exécutif donne un accord spécifique pour cette année pour ce club exclusivement.

VII. CENTRE NATIONAL DU CYCLISME A SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Président rappelle le point soulevé par Sylvain DUPLOYER concernant la hauteur du toit du vélodrome au dessus de la piste de BMX.

Il informe les membres du Bureau qu'aucun recours administratif n'a été déposé au 15 juin 2011, date limite de dépôt, contre le permis de construire.

Christophe LAVERGNE rappelle qu'un recours en référé avait été déposé contre le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montigny mais qu'à ce jour, la FFC est sans nouvelle du verdict, et que le résultat pourrait avoir des conséquences sur la délivrance du permis de construire.

Le Directeur juridique informe également les membres du Bureau être sans nouvelles de la CASQY suite à la note qui avait été adressé concernant le transfert du siège fédéral.

VIII. EPREUVES OFFICIELLES

1. Coupe de France des comités départementaux 2012 et Challenge Junior 2013

Jean-Pierre GIBOURDEL rend compte d'une candidature à l'organisation d'une manche de coupe de France des comités départementaux pour la saison 2012 déposée par le club JSA Cyclisme St Astier d'Aquitaine et informe le Bureau d'une candidature pour le Challenge Junior 2013 du club Vélo Club du Canton d'Aurignac en Midi-Pyrénées.

2. Championnats de France VTT Master

Le Directeur des Activités Sportives rend compte d'une candidature aux Championnats de France Master 2012 du club Cyclisme en terres Vives de la région Centre en cross country, et du club Les Angles en Languedoc-Roussillon en descente.

Les cahiers des charges ont été envoyés aux candidats. La FFC est à ce jour en attente du retour de la part des demandeurs.

3. Coupe de France VTT

Les cahiers des charges ont été envoyés aux organisateurs.

4. Championnat de France Route 2012

A ce jour, le lieu du déroulement de l'épreuve n'a pas été attribué. La FFC est toujours à la recherche d'un lieu d'organisation. Des premiers contacts ont été noués avec la ville d'Arras au travers du Directeur des Sports.

5. Attribution des manches Coupe du Monde VTT UCI

L'UCI a procédé à l'attribution des manches de la coupe du monde VTT. La France s'est vue décernée les deux manches de la Coupe du Monde qui se dérouleront les 19 et 20 mai à La Bresse, et les 28 et 29 juillet à Val d'Isère.

David LAPPARTIENT se félicite de cette nouvelle.

6. Rencontre entre David LAPPARTIENT et Victorin LUREL Président de la Région Guadeloupe

Le Président informe le Bureau de la tenue d'un rendez-vous avec le Président de la Région Guadeloupe au cours duquel sera évoquée l'organisation d'épreuves officielles en Guadeloupe.

Il fait part d'une logistique d'organisation compliquée mais souhaitée, et d'un coût financier supérieur à l'organisation d'épreuves en Métropole. David LAPPARTIENT rappelle le succès populaire et médiatique du Championnat de France Piste qui s'était tenu en Guadeloupe en 2010.

IX. POINT SUR LES SIGNALEURS A MOTOS

1 Commission sécurité : Bilan des contrôles sanguins antidopage

Alain CALVEZ présente le bilan des contrôles sanguins antidopage inopinés. Deux courses par étapes ont été contrôlées : le Tour de Gironde (29 mai 2011) et le Tour d'Eure et Loir (12 juin 2011). 17 équipes, dont 3 étrangères ont été contrôlées, pour un total de 95 coureurs. Aucune interdiction de départ n'a été prononcée.

2 Réunion d'information des motards signaleurs du 21 mai 2011

Alain CALVEZ rend compte de la réunion d'information des motards signaleurs qui s'est déroulée le 21 mai au siège fédéral.

Il informe les membres du Bureau que la circulaire ministérielle relative à l'organisation des manifestations sportives sur la voie publique est toujours en cours de publication.

David LAPPARTIENT remarque que le Ministère de l'Intérieur a subi un remaniement au cours des derniers mois qui peut expliquer ce retard.

Une réunion de remise à niveau des anciens formateurs relais a été organisée le 21 mai. 11 motards signaleurs ayant suivi l'ancienne formation ont participé à la nouvelle. A ce jour, quatre comités régionaux n'ont aucun formateur relais.

David LAPPARTIENT fait part de retours concernant la formation délivrée le 21 mai au siège fédéral. La réunion d'information se serait terminée par un examen. Alain CALVEZ répond qu'il y a une confusion entre la réunion d'information sur la circulaire tenue le matin et la réunion de remise à niveau pour les anciens formateurs tenue l'après-midi. Il confirme que certaines personnes ont pu assister aux deux réunions. 11 motards ont suivi la formation de remise à niveau de l'après-midi et ont tous été reçus au test final.

Quant au livret de formation, la question d'un livret fédéral est posée. Il est envisagé la reprise d'un livret fédéral pris en charge par la FFC puis facturé aux Comités régionaux.

David LAPPARTIENT propose que la FFC lance un appel pour une prestation de formation des motards.

X. POINTS DIVERS

1. Horaires de départ des contre-la-montre

Cyrille GUIMARD souhaite connaître les modalités de départ des contre-la-montre.

Jean-Pierre GIBOURDEL répond : « *les dossards sont attribués dans l'ordre inverse de départ. Le dossard numéro un part en dernier. Les dix derniers sont les dix premiers arrivés l'année précédente. Le Championnat de France sortant part en dernier. Au-delà des dix premiers, un tirage au sort est effectué. Les premiers coureurs de chaque équipe s'élancent, suivi des deuxièmes coureurs et ainsi de suite afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe ne se suivent. Les équipes mettent un ordre préférentiel de leurs coureurs dans le bulletin d'engagement* ».

2 Licence fédérale des motards signaleurs

Alain CALVEZ informe le Bureau que certains motards ayant suivi la formation fédérale ne sont pas licenciés FFC.

Jean-Pierre GIBOURDEL fait remarquer que la prise de licence est une condition de suivi de la formation fédérale.

Alain CALVEZ adressera un courrier aux comités régionaux afin de rappeler cette obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

Prochaine réunion le mercredi 31 août 2011, à 9 heures au siège fédéral.

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
III. VIE FEDERALE		
4. Modification du Décret de 1955	Présidence, Christophe LAVERGNE	Rédaction d'un communiqué de presse en collaboration avec le CNOSF et la FFC, adressé au Ministère des Sports
8. Consultation des Comités Régionaux sur les droits d'engagements	Jean-Pierre GIBOURDEL	Présentation d'une synthèse de la consultation au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011
9. Situation de la société SPORTYS	Jean-Pierre GIBOURDEL, Sylvain DUPLOYER	Manches championnat d'Europe BMX. Présentation d'un état des lieux au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011

10. Championnats régionaux des élus de France	Christophe LAVERGNE	Envoi d'un courrier à l'Associations des Maires de France aux fins d'établissement d'une convention.
14. Convention FFC/UFOLEP dans le département de l'Aube	Christophe LAVERGNE	Etablissement d'une convention type. Envoi d'un courrier à la FSGT pour régularisation de la convention établie dans le département de l'Aube.
16. Contrat d'assurance GENERALI	Christophe LAVERGNE	Présentation des discussions entreprises avec GENERALI au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011.
IV. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE		
1.e. Critères de sélection aux JO de Londres 2012	DTN	Présentation des critères de sélection aux Jeux Olympiques 2012 au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011.
2. Formations fédérales	DTN	Présentation du dossier au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011.
VI. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS		
1. Commission du VTT		
1.3 Assurance des coureurs non licenciés FFC dans les épreuves de VTT	Frank FILBIEN + Jean-Pierre GIBOURDEL et Ch. LAVERGNE	Présentation d'un tableau de synthèse des obligations en matières d'assurances dans l'ensemble des disciplines FFC lors du Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011
3. Commission de la Piste		
3.1 Redéfinition de l'Anneau d'Or FENIOUX	Commission	Etat des lieux de la participation de l'ensemble des Comités Régionaux. Soumettre la proposition au Conseil d'Administration des 8 et 9 juillet 2011
4. Commission du cyclisme pour tous		
4.3 Comité Régional Champagne-Ardenne	Commission	Envoi d'un courrier d'accord pour une dérogation spécifique
X. POINTS DIVERS		
2. Licence fédérale des motards signaleurs	Alain CALVEZ	Adresser un courrier aux Comités Régionaux de rappel à leurs obligations en la matière.

Plan des annexes

Annexe 1 : Présentation de la réforme des Diplômes Fédéraux (page 17 à 19).